

Mise en garde de la Turquie au Sénat français



Nouvel avertissement de la Turquie envers la France

La Turquie a averti mercredi 28 décembre soir qu'elle prendrait de nouvelles mesures contre la France si le Sénat français adopte la loi pénalisant la négation des génocides, dont le génocide arménien de 1915 reconnu comme tel en France par une loi de 2001.

Ankara a rappelé son ambassadeur et promis des représailles économiques dès [l'adoption le 22 décembre](#) par l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi faisant de la négation des génocides un délit pénal passible d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende.

Menaces de sanctions supplémentaires

Dans un communiqué, le Conseil de sécurité nationale, plus haute instance d'Etat chargée des questions de sécurité, a souhaité que le "bon sens" prévale et que Paris renonce à son "erreur". Le conseil comprend les plus hauts gradés du pays, le premier ministre, Recep Tayyip Erdogan, les membres de son gouvernement ainsi que le président, Abdullah Gül.

"A ce sujet, les mesures déjà annoncées par le gouvernement et d'autres mesures supplémentaires seraient annoncées en fonction des décisions de la France", a prévenu le conseil à l'issue d'une réunion de cinq heures. "Si la proposition devient loi, cette mesure injuste sera contestée de toutes les manières", a-t-il ajouté.

Le texte ne deviendrait effectif qu'une fois adopté par le Sénat, mais on ignore encore quand la chambre haute l'examinera. La Turquie nie tout génocide des

Arméniens en 1915 mais reconnaît des massacres qu'elle lie à la première guerre mondiale.

Source:

Le Monde.fr